



Aménagement grenier et installation fenêtre de toit

Par **audrey86**, le **26/05/2016** à **12:19**

Bonjour,

Propriétaire depuis 2 ans d'une maison avec un partie habitable au rez de chaussée, nous souhaitons aménager une partie du grenier en chambre et mettre des fenêtres de toit.
Ma question: sachant que le grenier a déjà un plancher et est accessible par un escalier déjà installé doit on faire des démarches particulières pour créer les chambres et mettre des vélux?
merci de m'éclairer car on me dit PC puis juste DP..

Par **morobar**, le **26/05/2016** à **15:34**

Bjr,

Il faut une DP pour les fenêtres de toit.

Mais vu que c'est quasiment le même dossier vous ne verrez pas de différence notable.

Attention toutefois à ne pas comptabiliser une nouvelle fois les surfaces habitables qui ont dû normalement être déclarées auparavant puisque l'escalier existe.